

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

Note de présentation du Compte Administratif 2024

Etabli en application des dispositions de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales

1- Éléments de contexte

L'article 107 de la loi NOTRe est venue compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente donc les principales informations des comptes administratifs 2024 du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie retracées au sein d'un budget principal et des quatre budgets annexes suivants :

- « C.H.T. » Centre d'Hébergement Temporaire à Saint Gilles Croix de Vie
- EHPAD « HARMONIE » Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes à La Chaize Giraud
- Résidence Autonomie « Les Primevères » à Saint Maixent Sur Vie
- SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Seule la gestion de la résidence autonomie « Les Primevères » à Saint Maixent Sur Vie et du SAAD s'effectue en régie, celles du Centre d'Hébergement Temporaire et de l'EHPAD sont confiées à des associations, l'ADAMAD pour le premier et l'ADMR pour le second.

Le Conseil Communautaire lors de sa séance 05 décembre 2024, a décidé de redéfinir l'action sociale d'intérêt communautaire par les actions suivantes :

- Enfance :

- Coordination de la politique contractuelle à l'enfance et à la parentalité avec la CAF et la MSA,
- Gestion de la compétence extra-scolaire et des accueils de loisirs pour les périodes des mercredis et vacances scolaires,
- Établir une politique sociale cohérente qui articule l'ensemble des services d'accueil de loisirs sans hébergement pour les mercredis et vacances scolaires, garantissant leur complémentarité et leur adéquation avec les besoins des familles,
- Participation financière aux fournitures scolaires des collégiens.

- Petite Enfance :

- Évaluation et Recensement des Besoins
 - Réaliser des études régulières sur l'offre et les besoins en modes d'accueil pour les enfants de moins de trois ans.
 - Identifier les lacunes de l'offre actuelle et déterminer les priorités en matière de création de nouvelles places d'accueil
- Information et Accompagnement des Familles
 - Gérer le relais petite enfance, qui fournira des informations complètes et actualisées aux familles concernant les modes d'accueil disponibles.
 - Promouvoir la gestion du Lieu d'Accueil Enfant Parent, offrant un espace d'écoute, d'échanges et de soutien pour les parents.
 - Organiser des ateliers d'information et de sensibilisation sur les différents modes d'accueil et les droits des familles.
- Planification Stratégique et Développement
 - Élaborer un schéma pluriannuel de développement des services de petite enfance, fixant des objectifs clairs et mesurables pour l'augmentation des places en crèche sur le territoire.

- Mettre en place un suivi régulier de l'évolution démographique et des besoins émergents des familles pour adapter l'offre d'accueil.
 - Assurance de la Qualité de l'Accueil
 - Mettre en œuvre des démarches qualité respectant la Charte nationale d'accueil du jeune enfant.
 - Offrir des formations continues aux professionnels de la petite enfance sur les meilleures pratiques et les nouvelles approches pédagogiques.
 - Organiser des événements et des activités destinées aux enfants, favorisant leur développement et leur bien-être.
 - Gestion et Coordination des Structures d'Accueil
 - Assurer la gestion harmonisée des différentes structures d'accueil : la crèche de Saint Hilaire de Riez, la petite crèche de Brétignolles sur Mer, et la micro-crèche de Coëx.
 - Établir une politique sociale cohérente qui articule l'ensemble des services d'accueil, garantissant leur complémentarité et leur adéquation avec les besoins des familles.
 - Créer des partenariats avec des acteurs locaux, notamment les services de protection maternelle et infantile, les associations et les établissements scolaires, pour un accompagnement global des familles.
- Seniors :
- L'accompagnement du vieillissement de la population et la prévention de la perte d'autonomie,
 - L'entretien du Centre d'Hébergement Temporaire de Saint Gilles Croix de Vie,
 - La construction et l'entretien de l'EHPAD de La Chaize Giraud,
 - La construction, l'entretien et la gestion de la Résidence Autonomie « Les Primevères » de Saint Maixent sur Vie,
 - La coordination avec les établissements publics pour personnes âgées du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour garantir le parcours des aînés et la pérennité des établissements.
- Santé et Handicap :
- Politique de lutte contre la désertification médicale,
 - Soutien aux actions de santé publique,
 - Analyse, évaluation et propositions d'évolutions du territoire dans le champ du handicap.
- Logement social :
- Animation de la CIL,
 - Coordination des structures œuvrant en matière de logement social,
 - Participation au fonds solidarité logement.
- Solidarités :
- Lutte contre la précarité,
 - Accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité : étude des dispositifs pouvant être mis en place afin d'accompagner les personnes en situation de vulnérabilité à avoir accès aux services,
 - Coordination des dispositifs d'aide alimentaire : coordination de la Banque Alimentaire et étude pour la mise en place d'outils de solidarité alimentaire,
 - Participation aux dispositifs entrant dans le champ de l'action sociale d'intérêt communautaire (fonds d'aide aux jeunes, fonds solidarité logement, banque alimentaire, etc.).

2- Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

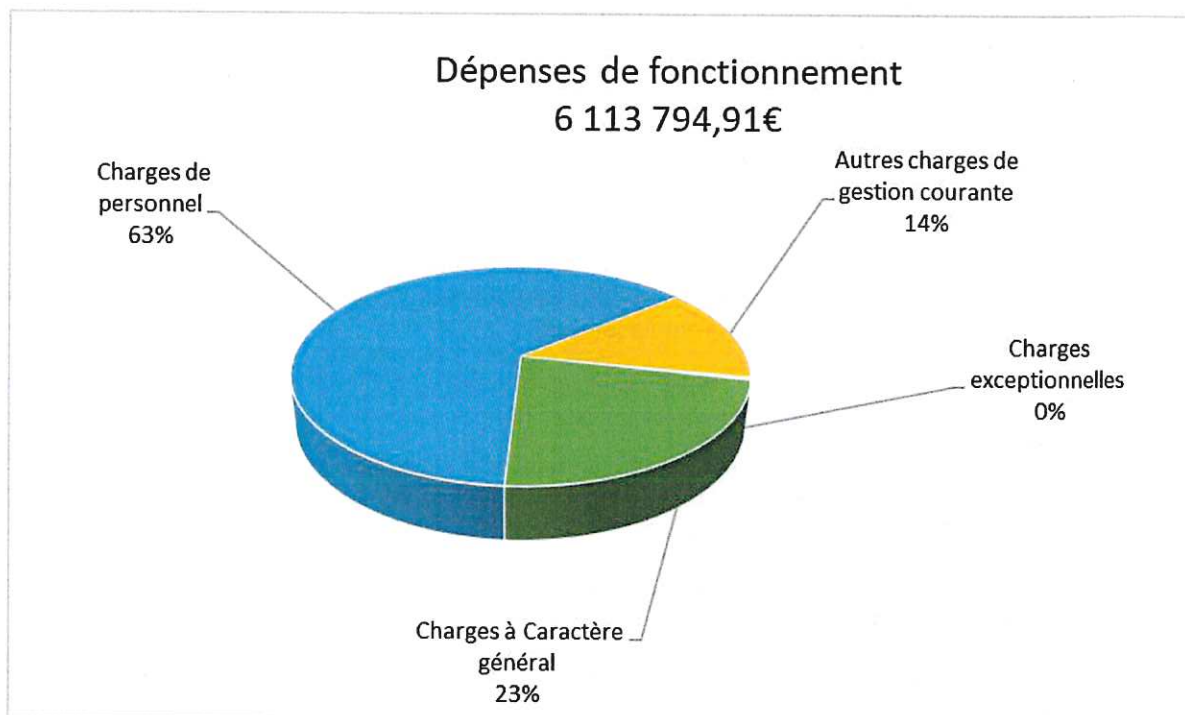
✓ COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - Budget Principal CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Le budget principal présente au 31/12/2024, un excédent de fonctionnement de 406 620€.

Dépenses	Année 2024	Année 2023	En €
Charges à Caractère général	1 381 419,49 €	1 273 934,85 €	107 484,64 €
Charges de personnel	3 857 820,34 €	3 544 000,19 €	313 820,15 €
Autres charges de gestion courante	847 453,51 €	332 058,79 €	515 394,72 €
Charges financières	7 370,63 €	2 132,82 €	5 237,81 €
charges exceptionnelles	- €	131 000,00 €	131 000,00 €
dotations et provisions	10 379,17 €	5 100,00 €	5 279,17 €
Dépenses réelles	6 104 443,14 €	5 288 226,65 €	816 216,49 €
Opérations d'ordre	9 351,77 €	1 763,79 €	7 587,98 €
Total hors report du résultat	6 113 794,91 €	5 289 990,44 €	823 804,47 €
Déficit reporté	- €		- €
TOTAL	6 113 794,91 €	5 289 990,44 €	823 804,47 €

Recettes	Année 2024	Année 2023	En €
Atténuations de charges	121 114,97 €	78 311,28 €	42 803,69 €
Produits des services, du domaine et	1 260 861,07 €	1 310 326,49 €	- 49 465,42 €
Dotations et participations	850 974,47 €	4 011 955,40 €	- 3 160 980,93 €
Autres charges de gestion courante	4 156 002,55 €	1,20 €	4 156 001,35 €
Produits exceptionnels	- €	1 229,15 €	- 1 229,15 €
Recettes réelles	6 388 953,06 €	5 401 823,52 €	987 129,54 €
Opérations d'ordre	1 264,07 €	4 556,91 €	- 3 292,84 €
Total hors report du résultat	6 390 217,13 €	5 406 380,43 €	983 836,70 €
Excédent reporté	130 197,78 €	32 142,79 €	98 054,99 €
TOTAL	6 520 414,91 €	5 438 523,22 €	1 081 891,69 €
Résultat	406 620,00 €	148 532,78 €	258 087,22 €

□ LES DEPENSES de FONCTIONNEMENT



Charges à caractère général : 1 381 419.49 €

Les dépenses réalisées à ce chapitre concernent les services suivants :

- les multi-accueils, relais parents enfants et lieu d'accueil enfants parents : 273 553.86 € (près de 75% sont affectés au paiement des repas, petites fournitures, location vêtements de travail, intervenants extérieurs et nettoyage des locaux)
- les accueils de loisirs : 892 874.34€ (83% de ces dépenses financent les repas, le prestataire gérant les ALHS de Givrand et Saint-Révérend et le remboursement de frais aux communes). Hausse de 118 k€ par rapport à 2023 dû à une augmentation des inscriptions du nombre d'enfants dans les ALSH, aux remboursements frais aux communes
- les actions éducatives : 91 237.39 € (fournitures scolaires)
- les animations en faveur des seniors : 10 135.79 €
- le CLS (Contrat Local de Santé) : 13 876.54 €
- le CTG (Contrat de territoire Global) : 15 687.08 €
- l'aide alimentaire : 15 535.99 €
- la gestion du logement social : 6 064.66 €
- le TUVASOU : 25 200 € (étude sur le transport social)
- de la gestion du CIAS : 43 243.84 € (fournitures de bureau, assurances, imprimés, affranchissement, téléphone, amicale et fournitures et formations des agents)

En 2024 les principales variations concernent :

- les centres de loisirs (+26%), avec le coût de la refacturation par les communes et l'augmentation du nombre d'inscriptions.
- Les multi-accueils ont quant à eux connus une diminution concernant les repas
- Le Contrat Local de Santé (CLS) avec ses nouvelles actions sur 2024
- Le Contrat de Territoire Global (CTG) avec ses nouvelles actions sur 2024
-

Charges de personnel : 3 857 820.34 €

Les dépenses réalisées à ce chapitre concernent les services suivants :

- les multi-accueils, relais parents enfants et lieu d'accueil enfants parents : 1 819 615.79 €
- les accueils de loisirs : 1 195 222.48 €
- le contrat local de santé : 55 371.97 €

- le contrat de Territoire Global : 114 519.45 €
- les animations en faveur des seniors : 47 708.17 €
- l'aide alimentaire : 47 353.83 €
- la gestion du logement social : 37 822.78 €
- le TUVASOU : 22 530.08 €
- de la gestion du CIAS : 517 675.79 €

L'évolution du budget de +8.85% provient des mouvements suivants :

- Tuvasou : +22k€
- CTG : +26k€
- Petite enfance : + 153 k€ (remplacements congés et maladies)
- Centres de loisirs : + 109 k€ (mise à dispo de personnel des communes de Saint Hilaire de Riez et de Brem sur Mer, saisonnier, remplacement)

Autres charges de gestion : 847 453.51 €

Les dépenses réalisées à ce chapitre concernent les services suivants :

- les accueils de loisirs : 329 778.02 € (gestion associative des centres de loisirs à Coëx, Notre dame de Riez et Saint Gilles Croix de Vie)
- les multi-accueils, relais parents enfants et lieu d'accueil enfants parents : 1 607.99 €
- l'aide alimentaire : 5 212 € (la Banque Alimentaire)
- la gestion du logement social : 40 000 €
- l'aide pour le TUVASOU : 12 072.92 €
- La prise en charge du déficit des budgets annexes : 400 475 € (Résidence autonomie : 349 271€ et SAAD : 51 204€)
- Fournitures aux collégiens par le biais de subvention au collège d'Aizenay : 5 990 €
- la gestion du CIAS : 52 317.58 €

Charges financières : 7 370.63 €

Intérêts à la suite du déblocage de la ligne de trésorerie durant l'année 2024.

Dotations aux provisions : 10 379.17 €

Ce chapitre enregistre la provision permettant d'anticiper la liquidation du compte épargne temps des agents du CIAS. Une provision de 9 166.74 € a donc été comptabilisée.

Les agents publics, tout comme les salariés du secteur privé, ont la faculté de ne pas utiliser tous leurs jours de congé et d'en conserver une partie sur leur compte épargne temps. Au-delà d'un certain nombre de jours, les agents peuvent convertir ces congés en une indemnité. La demande de paiement de cette indemnité constitue une charge prévisible que le CIAS doit provisionner.

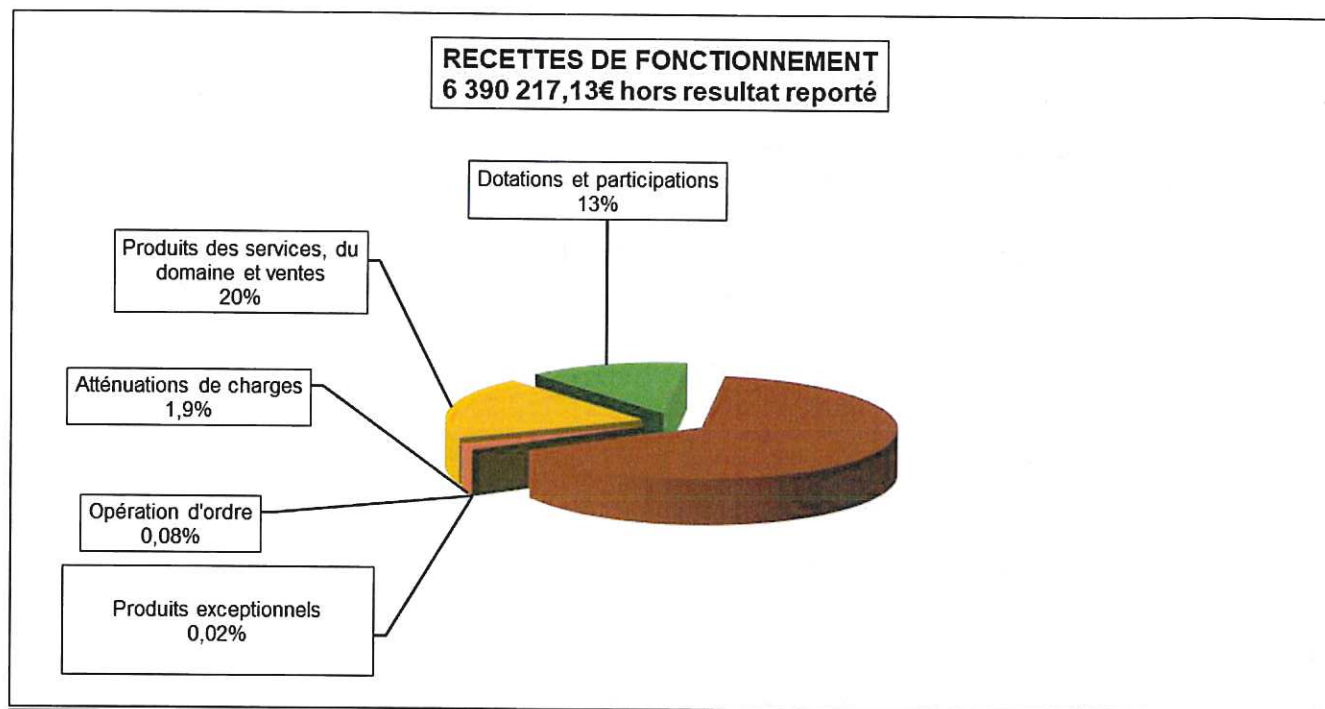
Un ajustement de la provision doit donc chaque année être effectué.

Une provision pour créances irrécouvrables a aussi été comptabilisée pour un montant de 1 212.43€

Opérations d'ordre : 9 351.77 €

Apparaissent dans ce chapitre les écritures de dotation aux amortissements de l'actif immobilisé.

□ LES RECETTES de FONCTIONNEMENT



Atténuations de charges : 121 114.97 €

Apparaît à ce chapitre les remboursements, effectués par l'assurance ou la CPAM pour des arrêts maladie du personnel, la comptabilisation des tickets restaurants pour la part salariale.

Produits des services, du domaine et des ventes : 1 260 861.07 €

Les recettes encaissées à ce chapitre concernent les services suivants :

- les multi-accueils, relais parents enfants et lieu d'accueil enfants parents : 770 062.21 €
- les accueils de loisirs : 490 733.86 €
- les animations en faveur des seniors : 65 €

Sont comptabilisées à ce chapitre la facturation aux familles de l'accueil des enfants dans les multi-accueils et centres de loisirs ainsi que la prestation de service versée par la Caisse d'Allocation Familiale pour les multi-accueils.

Dotations et participations : 850 974.47 €

Les recettes encaissées à ce chapitre concernent les services suivants :

- les multi-accueils, relais parents enfants et lieu d'accueil enfants parents : 296 565.87 €
- les accueils de loisirs : 314 329.50 €
- les animations en faveur des seniors : 8 605.20 €
- Subvention de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et des fonds européens pour le CLS (Contrat Local de Santé) : 122 713.9 €
- Subvention de la CAF du poste de chargé de mission du CTG : 83 760 €
- Subvention de l'Etat « Mieux manger pour tous » : 25 000 €

Les participations versées par la Caisse d'Allocation Familiale pour l'aide au fonctionnement des multi-accueils, relais parents enfants, lieu accueil enfants parents et centres de loisirs apparaissent à ce chapitre.

Les animations à destination des seniors sont quant à elles subventionnées par la conférence des financeurs, pour un montant de 8 605.20€ en 2024.

En 2024, une demande de subvention pour l'aide alimentaire a été versée pour un montant de 25 000€.

Autres produits de gestion courante : 4 156 002.55 €

Différences de centimes dans le cadre du prélèvement de l'impôt à la source.

Afin de financer les actions du CIAS, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, verse annuellement une subvention qui pour 2024 s'est établie à 4 150 000€.

Opération d'ordre de section à section : 1 264.07 €

Ecritures des travaux en régie.

Excédent de fonctionnement reporté : 130 197.78 €

Report du déficit d'exploitation constaté à fin 2023.

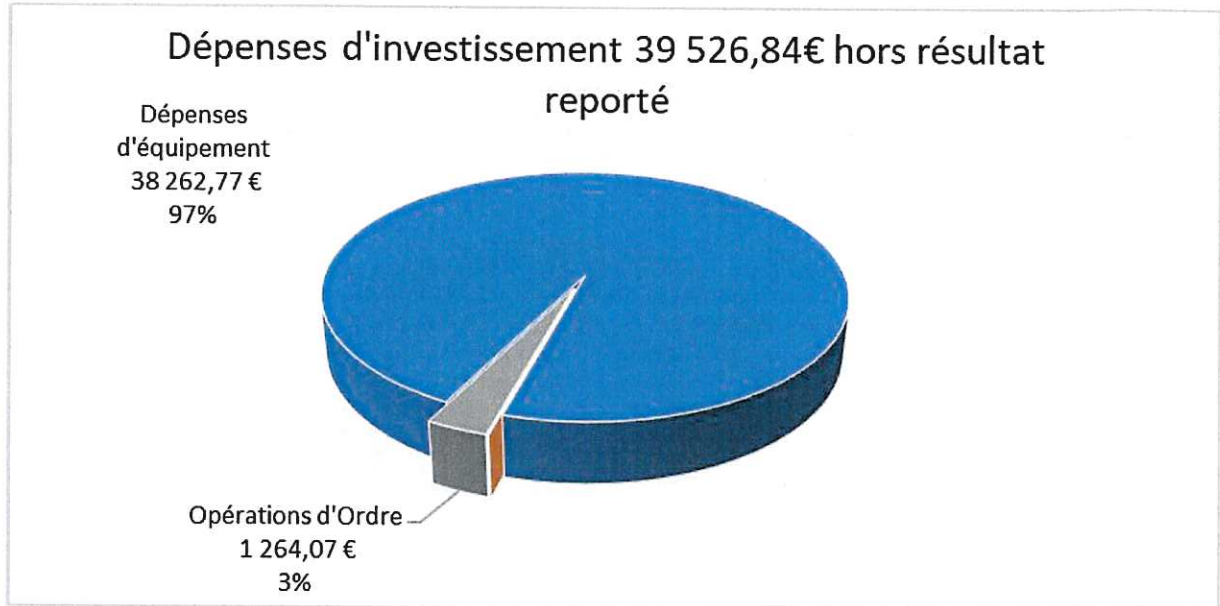
□ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Année 2024	Année 2023	Ecart en €
Dépenses d'équipement	38 262,77 €	14 682,73 €	23 580,04 €
Dépenses réelles	38 262,77 €	14 682,73 €	23 580,04 €
Opérations d'Ordre	1 264,07 €	4 556,91 €	- 3 292,84 €
Résultat d'Investissement reporté	9 427,64 €	1 763,79 €	7 663,85 €
TOTAL	48 954,48 €	21 003,43 €	20 287,20 €

Recettes	Année 2024	Année 2023	En €
Mis en reserve	18 335,00 €	9 812,00 €	8 523,00 €
FCTVA	289,33 €	- €	289,33 €
Recettes réelles	18 624,33 €	9 812,00 €	8 523,00 €
Résultat d'Investissement reporté			- €
Opérations d'Ordre	9 351,77 €	1 763,79 €	7 587,98 €
TOTAL	27 976,10 €	11 575,79 €	16 110,98 €

Résultat de la section d'investissement	- 20 978,38 €	- 9 427,64 €	- 11 550,74 €
---	---------------	--------------	---------------

□ LES DEPENSES d'INVESTISSEMENT



Les dépenses d'équipement : 38 262.77€

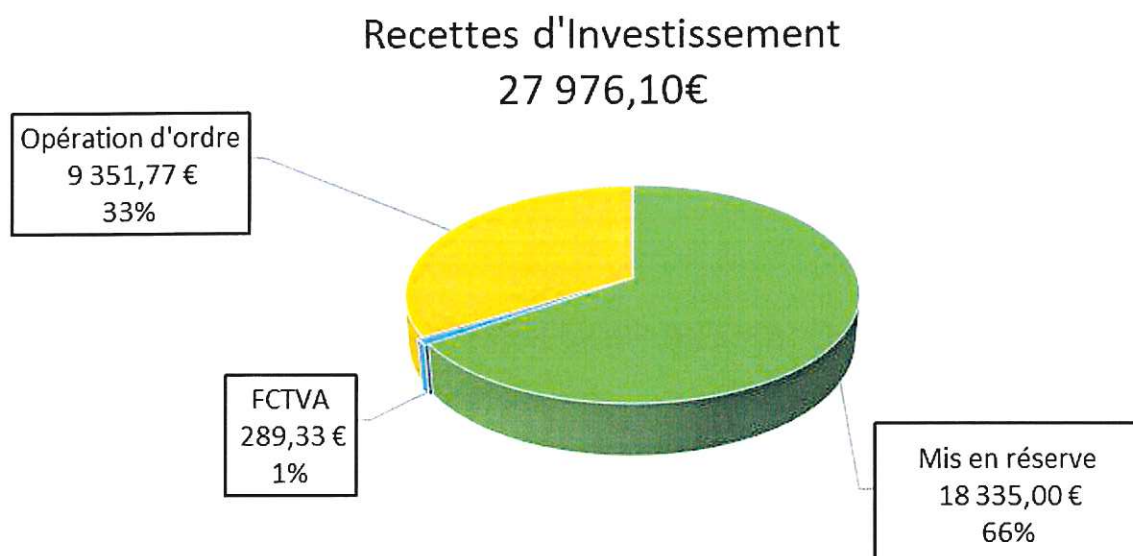
En 2024 les investissements suivants ont été réalisés :

- Multi accueil :
 - Lits et matelas : 1 908.63€
 - Meubles : 1 867.18€
 - Jeux, poussettes : 1 166.22€
 - Lave-vaisselle : 2 899.20€
 - Matériels informatiques : 12 262.86€
- Accueil de loisirs :
 - Meuble : 645.96€
 - Barnum et tente de cuisine : 4 634.40€
 - Malles pédagogiques : 795.34€
- Epicerie solidaire :
 - Vitrites réfrigérées : 4 300€
 - Gondoles et tablettes : 1 160€
 - Balance colonne : 462€
- Gestion du CIAS
 - Matériels informatiques : 6 160.98€

Opération d'ordre de section à section : 1 264.07€

Ecritures pour les travaux en régie

□ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT



Mise en réserve : 18 335 €

Ecritures d'affectation du résultat de fonctionnement de 2023.

FCTVA : 289.33€

Opération d'ordre de section à section : 9 351.447€

Apparaissent dans ce chapitre les écritures de dotation aux amortissements de l'actif immobilisé.

✓ COMPTE ADMINISTRATIF 2027 - Budget Annexe CHT – Saint Gilles Croix de Vie

Le Centre d'Hébergement Temporaire est composé d'un bâtiment datant de 1995, d'une extension achevée en 2011 et d'une seconde achevée en 2016.

Il a été construit sur un terrain appartenant à l'Hôpital et dispose pour cela d'un bail à construction couvrant la période du 01/11/1993 au 01/11/2023, prolongé par avenant jusqu'au 31 août 2024, pour lequel un loyer de 15,24 € annuel est versé.

Ce budget ne supporte plus d'emprunt.

Le CHT est géré par l'ADAMAD qui verse à cet effet un loyer. Afin de prendre en compte la construction de l'extension réalisée en 2016, le bail de location a fait l'objet d'un avenant en 2017 permettant de prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2044 et de modifier le loyer annuel.

Le budget annexe CHT – Saint Gilles Croix de Vie présente au 31/12/2024, un **déficit de fonctionnement de 56 213.27 €** et un **excédent d'investissement de 252 288.74 €**.

Le résultat cumulé à fin 2024 est excédentaire de 196 075.47 €.

Le bail à construction du Centre d'Hébergement Temporaire (CHT) est arrivé à terme le 31 août 2024, le Centre Hospitalier Vendée Loire Océan (CHLVO) a donc recouvré la pleine propriété de l'emprise foncière et de l'ensemble immobilier à compter de cette date. Le budget annexe CHT est clôturé au 31/12/2024 et les résultats constatés seront repris sur le budget du CIAS

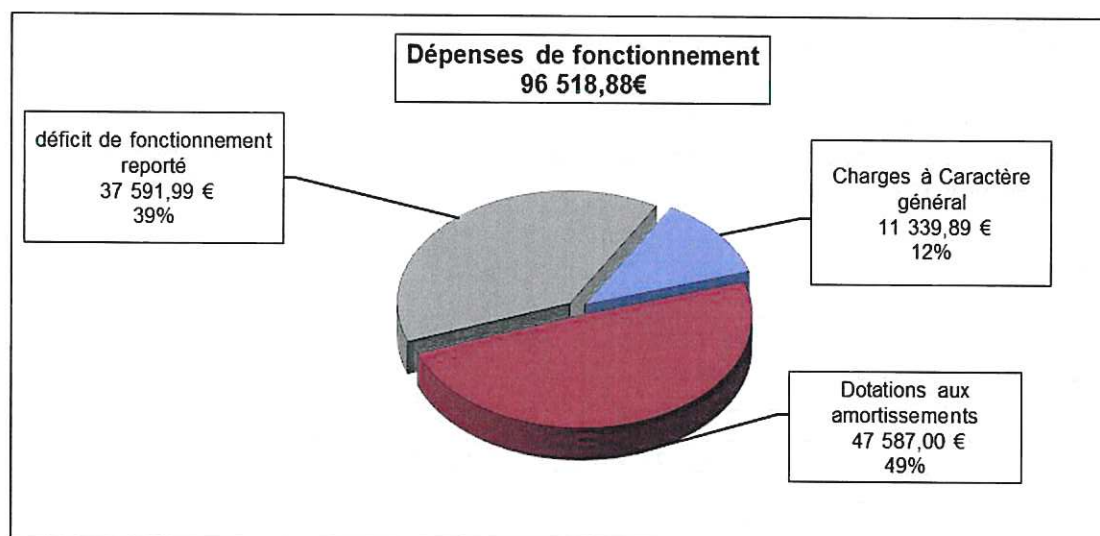
• Section de Fonctionnement :

Dépenses	Année 2024	Année 2023	En %	En €
Charges à Caractère général	11 339,89 €	18 615,48 €	-39,08%	7 275,59 €
Dépenses réelles	11 339,89 €	18 615,48 €	-39,08%	7 275,59 €
Opérations d'ordre	47 587,00 €	47 013,45 €	1,22%	573,55 €
Total hors report du résultat	58 926,89 €	65 628,93 €	-10%	6 702,04 €
Déficit reporté	37 591,99 €	26 194,35 €	43,51%	11 397,64 €
TOTAL	96 518,88 €	91 823,28 €	5,11%	4 695,60 €

Recettes	Année 2024	Année 2023	En %	En €
Dotations et participations	940,24 €	551,59 €		
Autres produits de gestion courante	34 014,37 €	48 328,70 €	-29,62%	14 314,33 €
Recettes réelles	34 954,61 €	48 880,29 €	-28,49%	13 925,68 €
Opérations d'ordre	5 351,00 €	5 351,00 €	0,00%	- €
Total hors report du résultat	40 305,61 €	54 231,29 €	-26%	13 925,68 €
Excédent reporté	- €	- €		- €
TOTAL	40 305,61 €	54 231,29 €	-26%	13 925,68 €

Résultat	- 56 213,27 €	- 37 591,99 €	49,54%	- 18 621,28 €
----------	---------------	---------------	--------	---------------

□ LES DEPENSES



Charges à caractère général : 11 339.89 €

Evolution du budget de -39.08%

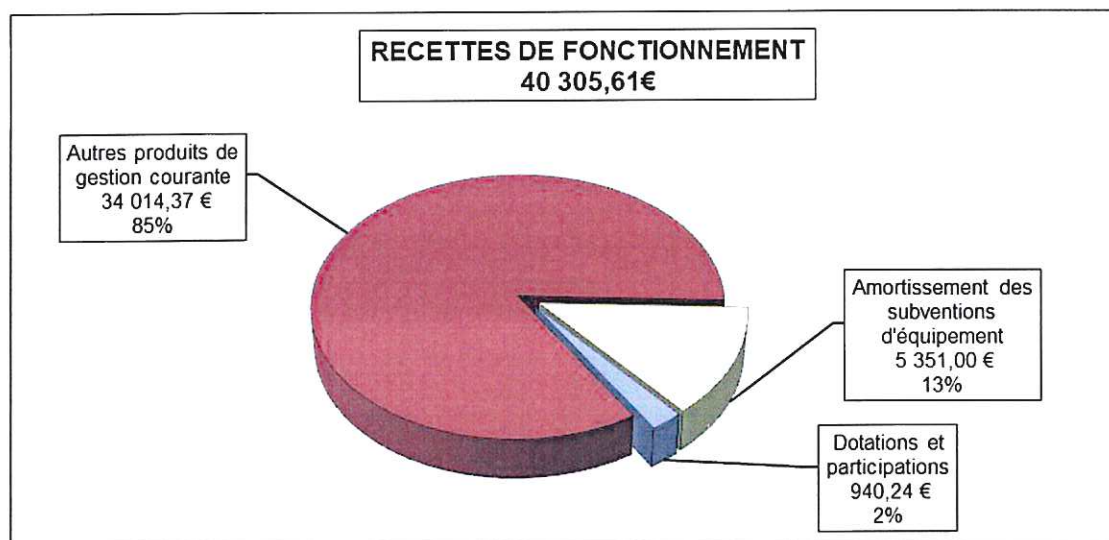
Ce chapitre enregistre les interventions sur le bâtiment pour 3 214.09 €, la téléphonie pour 334.80 € et la taxe foncière pour 7 791 €.

Opérations d'ordre : 47 587 €

Apparaissent dans ce chapitre les écritures de dotation aux amortissements de l'actif immobilisé.

Déficit de fonctionnement reporté : 37 591.99 €
Report du déficit d'exploitation constaté à fin 2023.

□ LES RECETTES



Autres produits de gestion courante : 34 014.37 €

Les écritures passées à ce chapitre correspondent au loyer versé par l'ADAMAD pour l'exploitation du Centre d'Hébergement Temporaire jusqu'au 31 août 2024.

Dotation et participations : 920.24 €

La recette correspond au versement du FCTVA

Opérations d'ordre entre sections : 5 351 €

Apparaissent dans ce chapitre les écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation du CHT.

• Section d'investissement :

Dépenses	Année 2024	Année 2023	En %	En €
Dépenses d'équipement	- €	11 022,81 €	-100,00%	- 11 022,81 €
Dépenses réelles	- €	11 022,81 €	-100,00%	- 11 022,81 €
Opérations d'Ordre	5 351,00 €	5 351,00 €	0,00%	- €
TOTAL	5 351,00 €	16 373,81 €	-67,32%	- 11 022,81 €

Recettes	Année 2024	Année 2023	En %	En €
FCTVA	1 163,25 €	2 267,79 €	-	- 1 104,54 €
Recettes réelles	1 163,25 €	2 267,79 €	-	- 1 104,54 €
Résultat d'Investissement reporté	208 889,49 €	175 982,06 €	18,70%	32 907,43 €
Opérations d'Ordre	47 587,00 €	47 013,45 €	1,22%	573,55 €
TOTAL	257 639,74 €	225 263,30 €	14,37%	32 376,44 €

Résultat de la section d'investissement	252 288,74 €	208 889,49 €	20,78%	43 399,25 €
---	--------------	--------------	--------	-------------

Les dépenses de l'exercice 2024 correspondent à la dotation aux amortissements pour un montant de 5 351€

Les recettes de l'exercice 2024 sont constituées du report de l'excédent d'investissement à fin 2023 (208 889.49€), du FCTVA (1 163.25€) et de l'autofinancement (47 587€).

✓ **COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - Budget Annexe EHPAD HARMONIE – La Chaize Giraud**

L'EHPAD de la CHAIZE GIRAUD, construit par la Communauté d'Agglomération, dispose de 38 chambres et d'espaces communs et peut accueillir des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Le bâtiment a été achevé en 2012 et exploité, depuis cette date, par l'ADMR qui verse au CIAS une redevance annuelle progressive, révisable en fonction des échéances du prêt.

Le budget annexe EHPAD – La Chaize Giraud présente au 31/12/2024, un **déficit de fonctionnement de 276 816.59 € et un excédent d'investissement de 383 567.87 €**.

Le résultat cumulé à fin 2024 est excédentaire de 106 751.28 €.

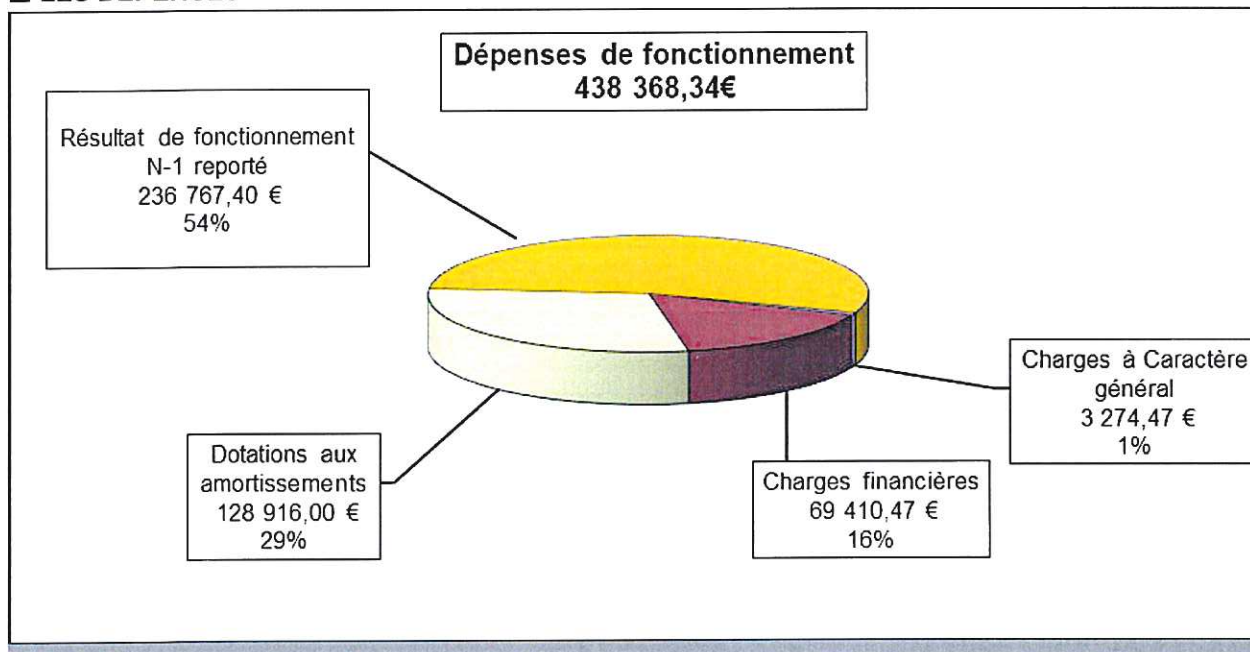
• Section de Fonctionnement :

Dépenses	Année 2024	Année 2023	En %	En €
Charges à Caractère général	3 274,47 €	498,40 €	557,00%	2 776,07 €
Charges financières	69 410,47 €	67 742,38 €	2,46%	1 668,09 €
Dépenses réelles	72 684,94 €	68 240,78 €	6,51%	4 444,16 €
Opérations d'ordre	128 916,00 €	128 916,00 €	0,00%	- €
Déficit N-1 reporté	236 767,40 €	197 317,97 €	19,99%	39 449,43 €
TOTAL	438 368,34 €	394 474,75 €	11,13%	43 893,59 €

Recettes	Année 2024	Année 2023	En %	En €
Dotations et participations	- €	538,12 €	-100,00%	- 538,12 €
Autres produits de gestion courante	156 370,75 €	151 554,98 €	3,18%	4 815,77 €
produits exceptionnels	- €	433,25 €	-100,00%	- 433,25 €
Recettes réelles	156 370,75 €	152 526,35 €	2,52%	3 844,40 €
Opérations d'ordre	5 181,00 €	5 181,00 €	0,00%	- €
Total hors report du résultat	161 551,75 €	157 707,35 €	2%	3 844,40 €
Excédent N-1 reporté				- €
TOTAL	161 551,75 €	157 707,35 €	2%	3 844,40 €

Résultat	- 276 816,59 €	- 236 767,40 €	16,91%	- 40 049,19 €
----------	----------------	----------------	--------	---------------

□ LES DEPENSES



Charges à caractère général : 3 274.47 €

On retrouve à ce chapitre les dépenses d'entretien du bâtiment (3 274.47 €)

Charges financières : 69 410.47 €

Sont enregistrés dans ce chapitre le paiement des intérêts des prêts contractés pour le financement de l'EHPAD, un prêt PLS et un prêt PHARE.

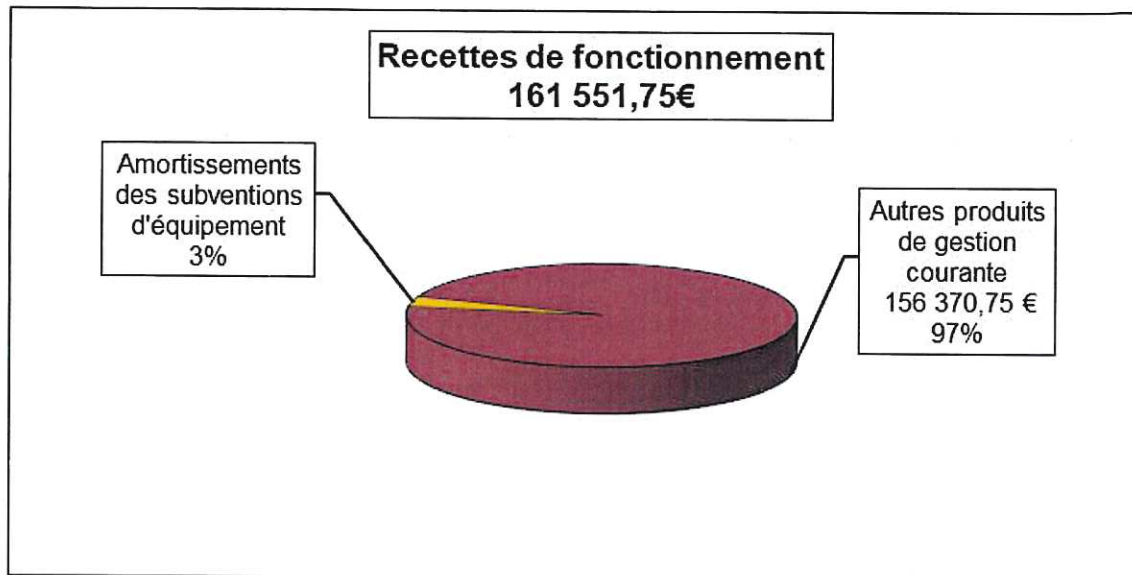
Opérations d'ordre : 128 916 €

Apparaissent dans ce chapitre les écritures d'amortissement de l'actif immobilisé (EHPAD, matériel et mobilier).

Déficit N-1 reporté : 236 767.40 €

Report du déficit de fonctionnement constaté au 31/12/2023.

□ LES RECETTES



Autres produits de gestion courante : 156 370.75€

Les écritures passées à ce chapitre correspondent au loyer versé par l'ADMR pour l'exploitation de l'EHPAD.

Opérations d'ordre entre sections : 5 181 €

Apparaissent dans ce chapitre les écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de l'EHPAD.

• Section d'investissement :

Dépenses	Année 2024	Année 2023	En %	En €
Dépenses d'équipement	19 754,28 €	- €	#DIV/0!	19 754,28 €
Remb. capital des emprunts	53 204,43 €	53 224,07 €	-0,04%	19,64 €
Dépenses réelles	72 958,71 €	53 224,07 €	37,08%	19 734,64 €
Opérations d'Ordre	5 181,00 €	5 181,00 €	0,00%	- €
TOTAL	78 139,71 €	58 405,07 €	33,79%	19 734,64 €

Recettes	Année 2024	Année 2023	En %	En €
FCTVA	2 237,18 €	2 491,31 €	-10,20%	254,13 €
Dépenses réelles	2 237,18 €	2 491,31 €	-10,20%	254,13 €
Opérations d'Ordre	128 916,00 €	128 916,00 €	0,00%	- €
Excédent N-1 reporté	330 554,40 €	257 552,16 €	28,34%	73 002,24 €
TOTAL	461 707,58 €	388 959,47 €	18,70%	72 748,11 €

Résultat de la section d'investissement	383 567,87 €	330 554,40 €	16,04%	53 013,47 €
---	--------------	--------------	--------	-------------

Dépenses d'équipement : 19 754.28€

En 2024, les dépenses correspondent au remplacement des pompes des ventilateur du CIAT

Remboursement du capital des emprunts : 53 204.43 €

Apparaît dans ce chapitre le paiement du capital des prêts contractés pour le financement de l'EHPAD, un prêt PLS et un prêt PHARE.

Opérations d'ordre entre sections : 5 181 €

Apparaissent dans ce chapitre les écritures d'amortissement des subventions d'équipement perçues pour la réalisation de l'EHPAD.

□ LES RECETTESFCTVA : 2 237.18 €Opérations d'ordre entre sections : 128 916 €

Apparaissent dans ce chapitre les écritures d'amortissement de l'actif immobilisé (EHPAD, matériel et mobilier).

Excédent N-1 reporté : 330 554.40 €La dette :

La dette du budget annexe EHPAD – La Chaize Giraud s'établit au 31/12/2024 à 1 726 207.47 € se décomposant ainsi :

- Un prêt PLS révisable, indexé sur le taux du livret A + marge de 1,13%, d'un montant de 2 135 000 € sur 30 ans, avec une dernière échéance au 30/06/2042, contracté auprès du CREDIT FONCIER. Au 31 décembre 2024 le capital restant dû est de 1 429 362.45€.
- Un prêt PHARE, au taux fixe de 3,33% d'un montant de 450 000 € sur 30 ans, avec une dernière échéance au 01/02/2041, contracté auprès de la CAISSE DES DEPOTS.
Au 31 décembre 2024 le capital restant dû est de 296 845.02 €.

✓ **COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - Budget Annexe Résidence Autonomie « Les Primevères » - Saint Maixent Sur Vie**

La résidence autonomie « Les Primevères » construite par la Communauté d'Agglomération dispose de 24 logements.

Gérée en régie, son activité a débuté au 1^{er} novembre 2016.

Les résidents peuvent disposer d'un service de lingerie, prendre leurs repas et bénéficier d'une présence jour et nuit de personnel avec un système d'appel malade. Des activités peuvent être proposées et organisées en fonction des attentes.

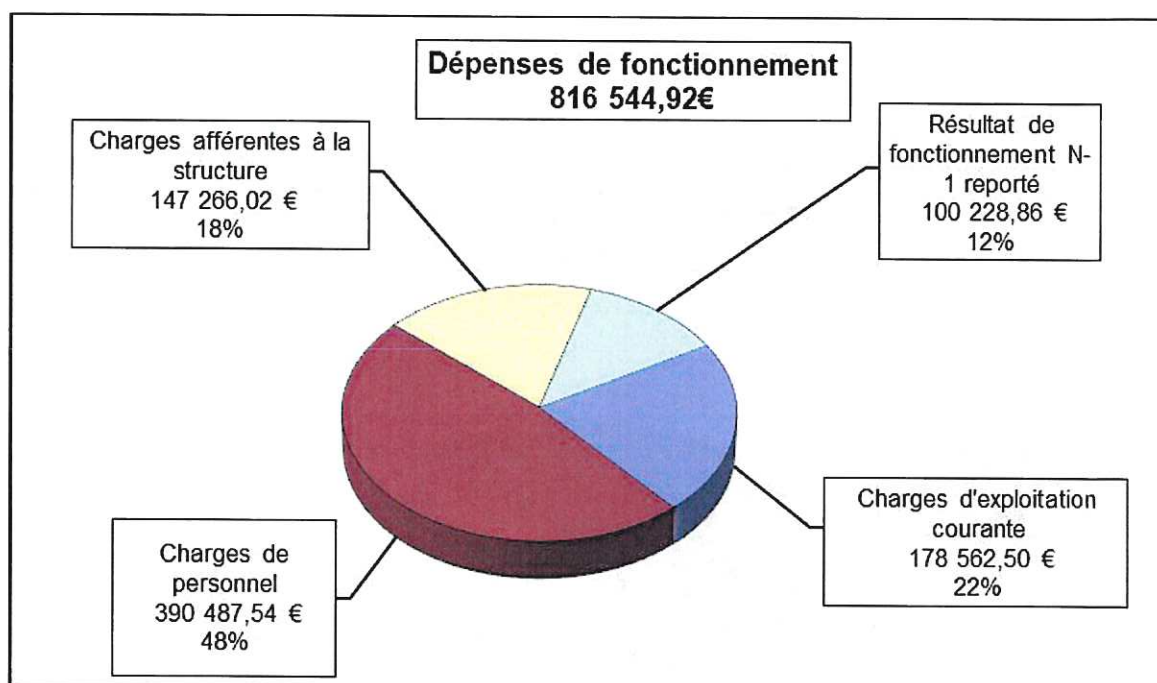
Le budget annexe résidence autonomie « Les Primevères » présente au 31/12/2024, un **excédent de fonctionnement de 75 803.04 € et un excédent d'investissement de 18 490.85 €**.

• Section de Fonctionnement :

Dépenses	Année 2024	Année 2023	En %	En €
Charges d'exploitation courante	178 562,50 €	135 547,05 €	31,73%	43 015,45 €
Charges de personnel	390 487,54 €	359 896,05 €	8,50%	30 591,49 €
Charges afférentes à la structure	147 266,02 €	144 345,34 €	2,02%	2 920,68 €
Total hors report du résultat	716 316,06 €	639 788,44 €	12%	76 527,62 €
déficit reporté	100 228,86 €	53 952,55 €	85,77%	46 276,31 €
TOTAL	816 544,92 €	693 740,99 €	18%	122 803,93 €

Recettes	Année 2024	Année 2023	En %	En €
Produits de la tarification	309 126,98 €	301 817,60 €	2,42%	7 309,38 €
Autres produits d'exploitation	226 752,35 €	203 394,22 €	11,48%	23 358,13 €
Produits financiers et non encaissables	356 468,63 €	88 300,31 €	303,70%	268 168,32 €
Total hors report du résultat	892 347,96 €	593 512,13 €	50%	298 835,83 €
Excédent reporté				- €
TOTAL	892 347,96 €	593 512,13 €	50%	298 835,83 €

Résultat	75 803,04 €	- 100 228,86 €	-175,63%	176 031,90 €
----------	-------------	----------------	----------	--------------

□ **LES DEPENSES**Chapitre 011 - Charges d'exploitation courante : 178 562.50 €

Evolution du budget de + 31.73%

Se retrouvent enregistrées dans ce chapitre les différentes dépenses nécessaires au fonctionnement de la résidence Les Primevères (fluides, alimentation, petit matériel ...).

Les dépenses d'électricité (59 964.86€) et d'alimentation (24 467.73€) et les prestations repas (72 989.82€) représentent à elles seules 88.16% des charges à caractère général.

Cette évolution des dépenses provient :

- des couts d'énergie +12 k€
- du poste alimentation/prestation repas passée à l'externalisation +29k€
- des produits d'entretien +2k€

Chapitre 012 – charges de personnel : 390 487.54 €

Les sommes mandatées à ce chapitre correspondent aux charges de personnel à hauteur de 324 411.76 €, pour 13 189.79 € aux ateliers d'animation et pour 52 885.99€ aux factures d'intérimaires

L'évolution du budget de +8.50% s'explique par une hausse des prestations intérim pour pallier au arrêt maladie (+23 k€), et aux mouvements de personnels (+7k€)

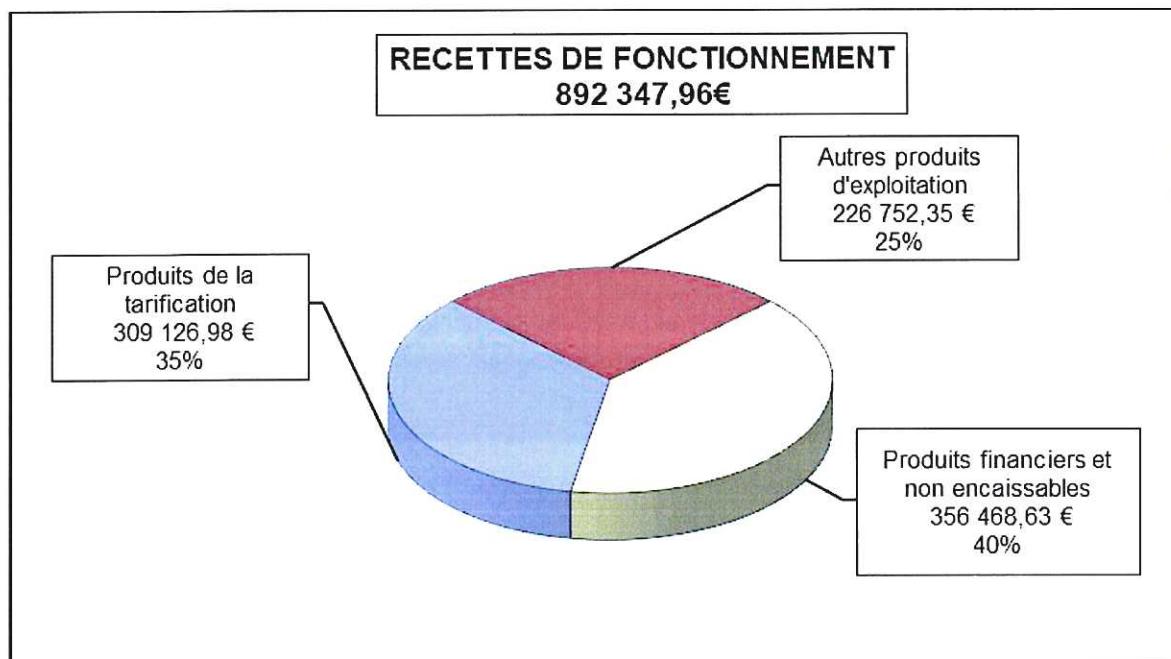
Chapitre 016 – charges afférentes à la structure : 147 266.02 €

Sont imputées à ce chapitre les charges d'entretien et de réparation du bâtiment et équipements ainsi que les frais de formation et réception pour 31 167.36 € (en progression de 2.6k€), les charges financières pour 36 004.99 € (en progression de 248€), les dotations aux amortissements pour 78 768.53 € (en progression de 357€), les charges exceptionnelles pour 360.62 € (en baisse de 1.2k€) et les provisions pour créances pour 964.52€ (augmentation de 1k€).

Déficit N-1 reporté : 100 228.86 €

Report du déficit de fonctionnement constaté au 31/12/2023.

□ LES RECETTES



Produits de la tarification : 309 126.98 €

Ce chapitre enregistre la facturation du loyer mensuel majoré des charges locatives, s'établissant pour 2024 à 608.06 € de loyer et 290.15 € de charges locatives. Le forfait journalier pour les aidés sociaux est de 73.60 € (GIR 6) et 56 € (GIR 5-6).

Autres produits d'exploitation : 226 752.35 €

Sont imputés à ce chapitre :

- La facturation des prestations obligatoires et facultatives (restauration, administration, lingerie...) : 151 115.63 € (en baisse de 7k€)
- la refacturation aux résidents du forfait téléphonique : 2 956.71€ (3 410.83 € en 2023)
- la refacturation des frais au budget annexe SAAD : 22 995.61 € (19 051.11 € en 2023)
- les remboursements d'arrêts maladie : 39 312.26 € (22 515.34 € en 2023)
- la nouvelle comptabilisation des tickets restaurants pour la part salariale : 1 307.87€ (32€ en 2023)
- autres recettes : 9 064.27 € (dont FCTVA 536.68€ et forfait autonomie 8 525.52€)

L'évolution du budget de +23 k€ s'explique par la hausse de la refacturation des frais au budget annexe du SAAD (+4k€ par rapport à 2023), du remboursement d'arrêts maladie (+17 k€ par rapport à 2023), de la subvention du forfait autonomie (+8.5k€), par la nouvelle comptabilisation des tickets restaurants de la part salariale (+1.3k€) et par la baisse de la facturation des prestations obligatoires et facultative (-7.3k€ par rapport à 2023),

Produits financiers et non encaissables : 356 468.63 €

Les écritures passées à ce chapitre correspondent à la prise en charge du déficit par le CIAS d'un montant de 349 271€, à l'amortissement des subventions d'équipement d'un montant de 4 193€, à des recettes exceptionnelles d'un montant de 2 515.23€ et des écritures de travaux en régie de 489.40€.

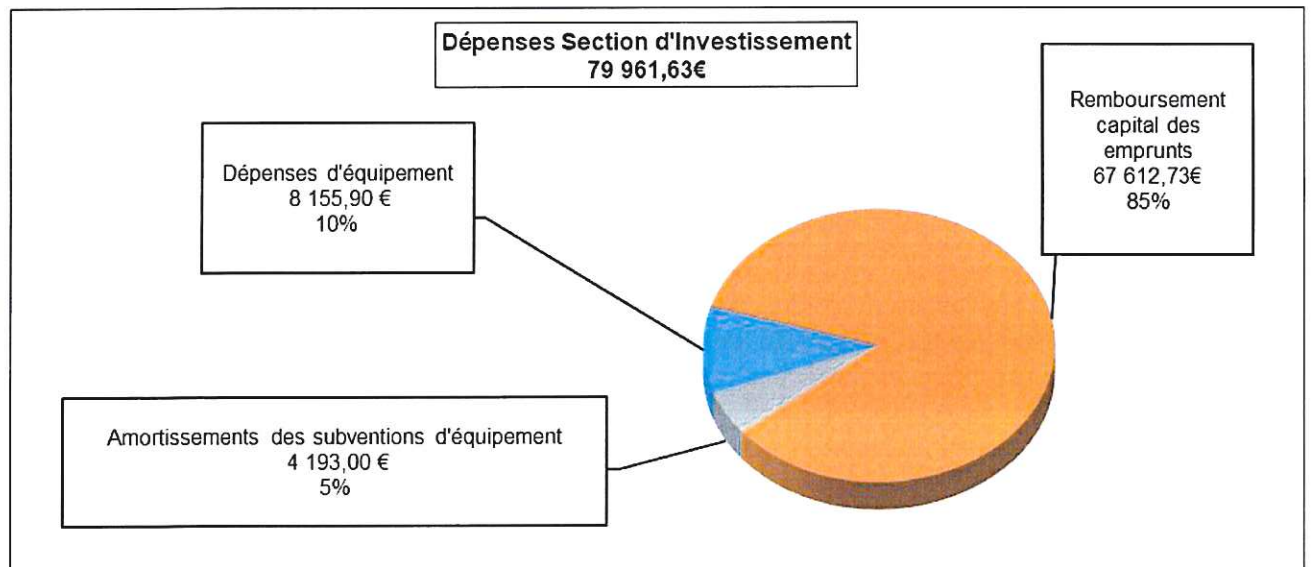
• Section d'investissement :

Dépenses	Année 2024	Année 2023	En %	En €
Dépenses d'équipement	8 155,90 €	4 870,99 €	67,44%	3 284,91 €
Remb. capital des emprunts	67 612,73 €	63 117,00 €	7,12%	4 495,73 €
Dépenses réelles	75 768,63 €	67 987,99 €	11,44%	7 780,64 €
Opérations d'Ordre	4 193,00 €	4 193,00 €	0,00%	- €
résultat d'investissement N-1				- €
TOTAL	79 961,63 €	72 180,99 €	10,78%	7 780,64 €

Recettes	Année 2024	Année 2023	En %	En €
Mise en réserve				- €
FCTVA	2 492,71 €	1 846,07 €		646,64 €
Emprunts	4 234,18 €	2 310,26 €	83,28%	1 923,92 €
Recettes réelles	6 726,89 €	4 156,33 €	61,85%	2 570,56 €
Opérations d'Ordre	78 768,53 €	78 411,00 €	0,46%	357,53 €
Résultat d'Investissement N-1	12 957,06 €	2 570,72 €	404,02%	10 386,34 €
TOTAL	98 452,48 €	85 138,05 €	15,64%	13 314,43 €

Résultat de la section d'investissement	18 490,85 €	12 957,06 €	42,71%	5 533,79 €
---	-------------	-------------	--------	------------

□ LES DEPENSES



Dépenses d'équipement : 8 155.90 €

En 2024 les dépenses d'équipement ont consisté à :

- L'acquisition logiciel BL social : 1 051.55€
- L'achat de salon de jardin : 3 679.51€
- L'acquisition de matériels informatique : 3 424.84€

Remboursement du capital des emprunts et dépôts de garantie : 67 612.73 €

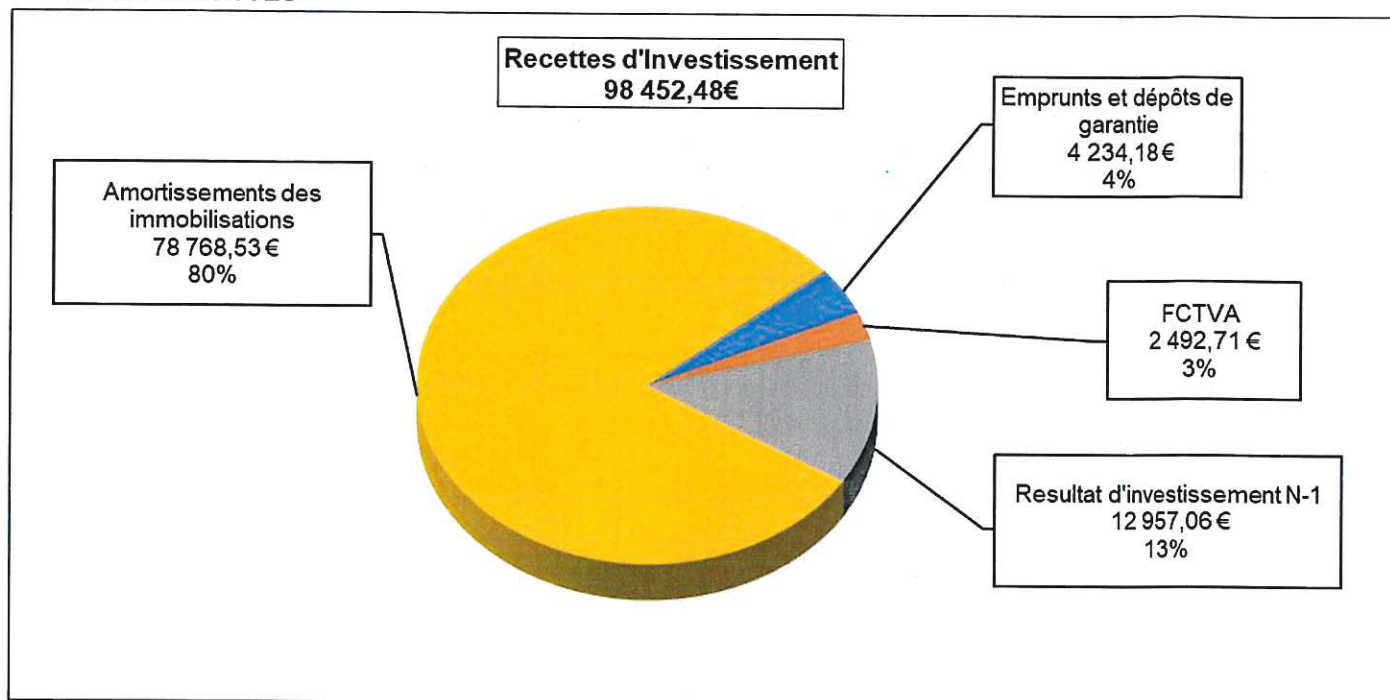
Apparaît dans ce chapitre le paiement du capital des prêts contractés pour le financement de la résidence Les Primevères et le remboursement des dépôts de garantie versés par les résidents :

- Prêt PLS : 32 000 €
- Prêt CARSAT à 0% : 30 317 €
- Remboursement des dépôts de garantie : 5 295.73 €.

Opérations d'ordre : 4 193 €

Apparaît dans ce chapitre l'amortissement des subventions d'équipement perçues.

□ LES RECETTES



Emprunts et dépôt de garantie : 4 234.18 €

Apparaissent dans ce chapitre les dépôts de garantie versés par les résidents.

FCTVA : 2 492.71€

Il s'agit du versement du Fond de Compensation de la TVA pour les biens acquis en 2022.

Opérations d'ordre : 78 768.53 €

Apparaît dans ce chapitre l'amortissement des biens immobiliers et mobiliers.

Résultat d'investissement reporté : 12 957.06 €

L'exercice excédentaire de 2023 vient majorer les recettes de 2024.

• La dette :

La dette du budget annexe Résidence Autonomie Les Primevères – Saint Maixent Sur Vie s'établit au 31/12/2024 à 1 205 487 € se décomposant ainsi :

- Un prêt PLS révisable, indexé sur le taux du livret A + marge de 1,11%, d'un montant de 1 120 000 € sur 35 ans, avec une dernière échéance au 01/03/2052, contracté auprès de la CAISSE DES DEPOTS. Au 31 décembre 2024 le capital restant dû est de 872 000 €.
- Un prêt CARSAT, à taux 0%, d'un montant de 606 359 € sur 20 ans, avec une dernière échéance au 31/10/2035. Au 31 décembre 2024 le capital restant dû est de 333 487 €.

✓ **COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - Budget Annexe SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) - Saint Maixent Sur Vie**

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), a été créé au 1^{er} janvier 2020 afin de répondre aux nouvelles orientations attribuées à la petite unité de vie de Saint Maixent Sur Vie, en application de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, et du décret du 27 mai 2016 relatif aux nouvelles orientations attribuées aux « ex foyers logements ».

Les prestations d'aide au quotidien des résidents sont facturées 24.40 € de l'heure et 27 € les dimanches et jours fériés.

Le budget annexe SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) présente au 31/12/2024, un **excédent de fonctionnement de 6 481.12 €**.

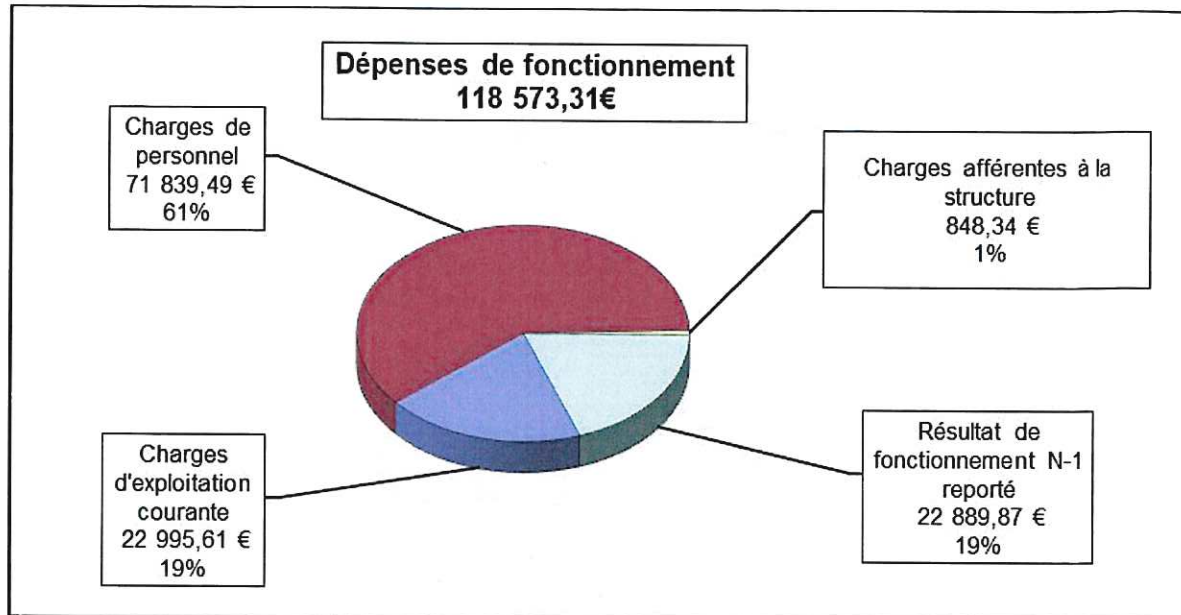
• Section de Fonctionnement :

Dépenses	Année 2024	Année 2023	En %	En €
Charges d'exploitation courante	22 995,61 €	19 051,11 €	20,70%	3 944,50 €
Charges de personnel	71 839,49 €	73 904,56 €	-2,79%	2 065,07 €
Charges afférentes à la structure	848,34 €	1 144,21 €	-25,86%	295,87 €
Total hors report du résultat	95 683,44 €	94 099,88 €	2%	1 583,56 €
déficit reporté	22 889,87 €	27 785,26 €	-17,62%	4 895,39 €
TOTAL	118 573,31 €	121 885,14 €	-3%	3 311,83 €

Recettes	Année 2024	Année 2023	En %	En €
Produits de la tarification	59 745,39 €	50 990,12 €	17,17%	8 755,27 €
Autres produits d'exploitation	14 105,04 €	2,13 €	662108,45%	14 102,91 €
Produits financiers et non encaissables	51 204,00 €	48 003,02 €	6,67%	3 200,98 €
Total hors report du résultat	125 054,43 €	98 995,27 €	26%	26 059,16 €
Excédent reporté				- €
TOTAL	125 054,43 €	98 995,27 €	26%	26 059,16 €

Résultat	6 481,12 €	- 22 889,87 €	-128,31%	29 370,99 €
----------	------------	---------------	----------	-------------

□ LES DEPENSES



Chapitre 011 - Charges d'exploitation courante : 22 995.61 €

Se retrouvent enregistrées dans ce chapitre 30% des différentes dépenses nécessaires au fonctionnement de la résidence Les Primevères (fluides, fournitures d'entretien, téléphonie, petit matériel ...)

Chapitre 012 – charges de personnel : 71 839.49 €

Les sommes mandatées à ce chapitre correspondent aux charges de personnel composé de :

- 4 agents sociaux polyvalents à temps non complet (30%)
- 2 veilleurs de nuit (15%).

Le coût des charges de personnel varie en fonction des heures réellement effectuées pour l'aide et l'accompagnement des résidents, ce qui explique les variations d'un exercice à l'autre.

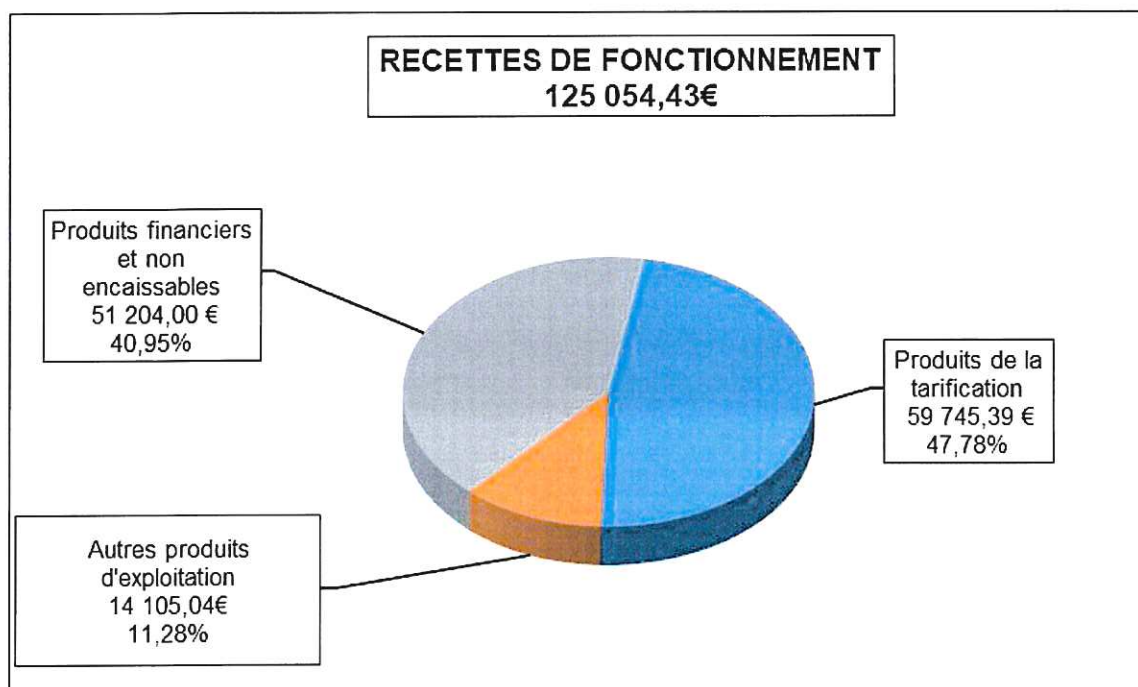
Chapitre 016 – charges afférentes à la structure : 848.34 €

Sont imputées à ce chapitre les charges supportées pour la gestion du logiciel de facturation (abonnement et formation).

Déficit N-1 reporté : 22 889.87 €

Report du déficit de fonctionnement constaté au 31/12/2023

□ LES RECETTES



Produits de la tarification : 51 204 €

Ce chapitre enregistre les prestations d'aides au quotidien facturées aux résidents sur la base d'un tarif horaire de 24.40 € et 27 € les dimanches et jours fériés.

Autres produits d'exploitation : 14 105.04 €

Sont enregistrées à ce chapitre les différences de centimes dans le cadre du prélèvement de l'impôt à la source et d'une subvention du Département pour le soutien des SAAD.

Produits financiers et non encaissables : 51 204€

Il s'agit de la prise en charge du déficit du SAAD par le CIAS d'un montant de 51 204€

**PRESENTATION CONSOLIDÉE DES COMPTES ADMINISTRATIFS
DU CIAS DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE**

Budget	Dépenses	Recettes	Résultat
Budget Principal			385 641,62 €
⇒ Section de fonctionnement	6 113 794,91 €	6 520 414,91 €	406 620,00 €
⇒ Section d'Investissement	48 954,48 €	27 976,10 €	-20 978,38 €
Budget annexe CHT			196 075,47 €
⇒ Section de fonctionnement	96 518,88 €	40 305,61 €	-56 213,27 €
⇒ Section d'Investissement	5 351,00 €	257 639,74 €	252 288,74 €
Budget annexe EHPAD			106 751,28 €
⇒ Section de fonctionnement	438 368,34 €	161 551,75 €	-276 816,59 €
⇒ Section d'Investissement	78 139,71 €	461 707,58 €	383 567,87 €
Budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE			94 293,89 €
⇒ Section de fonctionnement	816 544,92 €	892 347,96 €	75 803,04 €
⇒ Section d'Investissement	79 961,63 €	98 452,48 €	18 490,85 €
Budget annexe SAAD			6 481,12 €
⇒ Section de fonctionnement	118 573,31 €	125 054,43 €	6 481,12 €
⇒ Section d'Investissement			0,00 €
TOTAL	7 796 207,18 €	8 585 450,56 €	789 243,38 €